

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLARS-SUR-VAR  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

-----  
*Séance du 25 janvier 2024*

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
<b>15</b>	<b>9</b>	<b>12</b>

*L'an deux mil vingt-quatre,  
et le vingt-cinq janvier*

*Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.*

*Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Laetitia IPEKDJLAN représentée par Monsieur Stéphane BUSSO, de Monsieur Gratien BONHEUR représenté par Monsieur Frank PIERLAS, de Madame Elizabeth SKYTTE représentée par Madame Carole BORRELLI, et de Madame Cécile BESSONE, Messieurs Thierry OUSTALET et Régis LOPEZ non représentés.*

*Secrétaire de séance : Madame Christelle GOTRA*

**DEL. 2024-001      SUPPRESSION D'EMPLOI**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

- Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 14/04/2023.

- Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 12/12/2023 sur les suppressions d'emplois.

**Le Maire propose à l'assemblée, la suppression de trois emplois permanents** dont un de la filière administrative, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et deux emplois de la filière technique :

adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires et adjoint technique territorial, à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires.

Filière : Administrative  
Cadre d'emplois : Adjoints administratifs territoriaux  
Grade : Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe  
Ancien effectif : 2  
Nouvel effectif : 1

Filière : Technique  
Cadre d'emplois : Adjoint technique territoriaux  
Grade Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe  
Ancien effectif : 2  
Nouvel effectif : 1

Filière : Technique  
Cadre d'emplois : Adjoint techniques territoriaux  
Grade Adjoint technique territorial  
Ancien effectif : 3  
Nouvel effectif : 2

Le tableau des emplois joint en annexe est ainsi proposé à compter du 13/12/2023.

**Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les suppressions d'emploi ainsi proposés par 0 voix contre, 0 abstention et 12 voix pour.**

Ont voté contre : 0  
Se sont abstenus : 0

  
LE MAIRE



# TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE VILLARS-SUR-VAR

DATE DE DERNIER MISE A JOUR : 14/04/2023

Avant Projet

## EMPLOIS DE DROIT PUBLIC PERMANENTS :

Filière	Catégorie hiérarchique	Cadre d'emplois	Grade	Numéro(s) d'attribution(s) de création	Nombre d'emplois (avec la même quotité horaire hebdomadaire)	Quotité horaire hebdomadaire de l'emploi créé par délibération	Nombre de cas emplois POURVUS	Nombre de cas emplois VACANTS
Administrative	C	Adjoint administratifs	Adjoint Administratif territorial principal de 2ème classe	2018-059	2	35x00	2	0
Administrative	C	Adjoint administratifs	Adjoint Administratif territorial	2008-050	1	35x00	0	1
Administrative	C	Adjoint administratifs	Adjoint Administratif territorial	2023-029	1	20x00	1	0
Technique	C	Adjoint techniques	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2018-059	1	35x00	0	1
Technique	C	Adjoint techniques	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2018-059	2	35x00	2	0
Technique	C	Adjoint techniques	Adjoint technique territorial	2009-209	1	35x00	1	0
Technique	C	Adjoint techniques	Adjoint technique territorial	2003-116	1	16x12	1	0
Administrative	C	Adjoint administratifs	Adjoint technique territorial	2020-003	1	16x00	0	1
Technique	C	Adjoint administratifs	Adjoint Administratif territorial	2021-028	1	35x0	1	0
Technique	C	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise	2023-012	1	35x00	1	0

## EMPLOIS DE DROIT PRIVÉ ET POUR PRESSIONNÉS :

Filière	Catégorie hiérarchique	Cadre d'emplois	Grade	Numéro(s) d'attribution(s) de création	Fondement de la loi n°14-53	réglée de durée	durée prévue	Nombre d'emplois (avec la même quotité horaire hebdomadaire)	Quotité horaire hebdomadaire de l'emploi créé par délibération	Nombre de cas emplois POURVUS	Nombre de cas emplois NON POURVUS
Administrative	C	Adjoint administratifs	Adjoint Administratif territorial	2020-044	Acc. saisonnier : 3, 2 <sup>e</sup>	2 mois	1 mois	1	21x00	0	1
Technique	C	Adjoint techniques	Adjoint Technique territorial	2022-040	Acc. Temporaire : 3, 1 <sup>e</sup>	Max 12 mois sur une période globale de 16 mois	12 mois	1	20x00	1	0

## EMPLOIS DE DROIT PRIVÉ :

Type de contrat	Catégorie hiérarchique correspondante (Nomenclature)	Fonctions	Nombre d'emplois	Numéro(s) d'attribution(s) de création	Quotité horaire hebdomadaire
Apprentissage		CAP Petites Entreprises	1	2021-045	35x00

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLARS-SUR-VAR  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

-----  
*Séance du 25 janvier 2024*

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
<b>15</b>	<b>9</b>	<b>12</b>

*L'an deux mil vingt-quatre,  
et le vingt-cinq janvier*

*Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René **BRIQUETTI**, Maire.*

*Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Laetitia IPEKDJLAN représentée par Monsieur Stéphane BUSSO, de Monsieur Gratien BONHEUR représenté par Monsieur Frank PIERLAS, de Madame Elizabeth SKYTTE représentée par Madame Carole BORRELLI, et de Madame Cécile BESSONE, Messieurs Thierry OUSTALET et Régis LOPEZ non représentés.*

*Secrétaire de séance : Madame Christelle GOTRA*

**DEL. 2024-002      CREATION D'EMPLOI PERMANENT**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique (Comité Social Territorial).

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 25 janvier 2024,

**Le Maire propose à l'assemblée la création d'un** emploi permanent dans la filière administrative adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires en fonction des besoins du service (accueil, urbanisme, gestion du CCAS, secrétariat, élections, plan de sauvegarde).

Le tableau des emplois ci-joint est proposé à compter du 25/01/2024.

Filière :                    Administrative  
Cadre d'emplois :      Adjoints administratifs territoriaux  
Grade                    Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe  
Ancien effectif :        0  
Nouvel effectif :        1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre : 12, article 6411.

Par dérogation, si aucun fonctionnaire ne peut être recruté, le recrutement d'un contractuel pourra se faire sur l'emploi créé ci-dessus.

**Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les créations d'emplois ainsi proposés par 0 voix contre, 0 abstention et 12 voix pour.**

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

  
LE MAIRE



## TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE VILLARS-SUR-VAR

DATE DE DERNIERE MISE A JOUR :

EMPLOIS DE DROIT PUBLIC PERMANENTS : 26/01/2024

Filière	Catégorie hiérarchique	Cadre d'emplois	Grade	Numéro(s) de délibération(s) de création	Nombre d'emplois (avec la même quotité horaire hebdomadaire)	Quotité horaire hebdomadaire de l'emploi créé par délibération	Nombre de ces emplois POURVUS	Nombre de ces emplois VACANTS
Administrative	C	Adjoint administratifs	Adjoint Administratif territorial principal de 1ère classe	2024-002	1	35h00	0	1
Administrative	C	Adjoint administratifs	Adjoint Administratif territorial principal de 2ème classe	2018-059	1	35h00	1	0
Administrative	C	Adjoint administratifs	Adjoint Administratif territorial	2008-050	1	35h00	0	1
Technique	C	Adjoint administratifs	Adjoint Administratif territorial	2022-024	1	20h00	1	0
Technique	C	Adjoint techniques	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2018-059	1	35h00	0	1
Technique	C	Adjoint techniques	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2018-059	1	35h00	1	0
Technique	C	Adjoint techniques	Adjoint technique territorial	2009-269	1	35h00	1	0
Administrative	C	Adjoint administratifs	Adjoint technique territorial	2003-116	1	16h12	1	0
Technique	C	Agents de maîtrise territoriaux	Adjoint Administratif territorial	2021-026	1	3h30	1	0
			Agent de maîtrise	2023-012	1	35h00	1	0

EMPLOIS DE DROIT PUBLIC NON PERMANENTS :

Filière	Catégorie hiérarchique	Cadre d'emplois	Grade	Numéro(s) de délibération(s) de création	Fondement de la loi n°84-53	régles de durée	durée prévue	Nombre d'emplois (avec la même quotité horaire hebdomadaire)	Quotité horaire hebdomadaire de l'emploi créé par délibération	Nombre de ces emplois POURVUS	Nombre de ces emplois NON POURVUS
Administrative	C	Adjoint administratifs	Adjoint Administratif territorial	2020-044	Acc saisonnier : 3, 2°	2 mois	1 mois	1	21h00	0	1
Technique	C	Adjoint techniques	Adjoint technique territorial	2022-040	Auc. Temporaire : 3, 1°	max 12 mois sur une période globale de 18 mois	12 mois	1	20h00	1	0

EMPLOIS DE DROIT PRIVE :

Type de contrat	Catégorie hiérarchique correspondante (recueil)	Fonctions	Nombre d'emplois	Numéro(s) de délibération(s) de création	Quotité horaire hebdomadaire
Apprentissage		CAP Petite Enfance	1	2021-045	35h00

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLARS-SUR-VAR  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

-----  
*Séance du 25 janvier 2024*

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
<b>15</b>	<b>9</b>	<b>12</b>

*L'an deux mil vingt-quatre,  
et le vingt-cinq janvier*

*Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.*

*Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Laetitia IPEKDJLAN représentée par Monsieur Stéphane BUSSO, de Monsieur Gratién BONHEUR représenté par Monsieur Frank PIERLAS, de Madame Elizabeth SKYTTE représentée par Madame Carole BORRELLI, et de Madame Cécile BESSONE, Messieurs Thierry OUSTALET et Régis LOPEZ non représentés.*

*Secrétaire de séance : Madame Christelle GOTRA*

**DEL. 2024-003      DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES  
AVANCEMENTS DE GRADE.  
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2018-058**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L. 522-27 du Code général de la fonction publique, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, non concerné par un taux de promotion.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 23/01/2024,

**Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit :**

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX (%)
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	100%
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	100%
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	100%
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	100%
AGENT DE MAITRISE	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	100%

**Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade par 0 voix contre, 0 abstention et 12 voix pour.**

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

  
  
 LE MAIRE

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLARS-SUR-VAR  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

-----  
*Séance du 25 janvier 2024*

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
<b>15</b>	<b>9</b>	<b>12</b>

*L'an deux mil vingt-quatre,  
et le vingt-cinq janvier*

*Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.*

*Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Laetitia IPEKDJLAN représentée par Monsieur Stéphane BUSSO, de Monsieur Gratiien BONHEUR représenté par Monsieur Frank PIERLAS, de Madame Elizabeth SKYTTE représentée par Madame Carole BORRELLI, et de Madame Cécile BESSONE, Messieurs Thierry OUSTALET et Régis LOPEZ non représentés.*

*Secrétaire de séance : Madame Christelle GOTRA*

**DEL. 2024-004      DEMANDE DE DEFRICHEMENT**

Dans le cadre de sa politique agricole et environnementale, la municipalité a la volonté forte et prioritaire de sauvegarder, protéger et développer le patrimoine viticole unique de la commune qui présente de multiples terrains éligibles à l'AOP Côtes de Provence.

Messieurs Nathan et Etienne Metaut ont un projet d'installation sur la commune. La municipalité s'est engagée à mettre à leur disposition plusieurs parcelles sous la forme d'un bail rural. La municipalité les autorise à déposer auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, service Eau, Agriculture, Forêt et Espaces Naturels, une demande de défrichement pour les parcelles :

- F0136, secteur du Claoux pour une surface de 7 880 m<sup>2</sup>
- F1330, secteur du Claoux pour une surface de 1 055 m<sup>2</sup>
- F1334, secteur du Claoux pour une surface de 310 m<sup>2</sup>
- F1480, secteur du Claoux pour une surface de 2 262 m<sup>2</sup>
- C0065, secteur du Rinouvier pour une surface de 13 690 m<sup>2</sup>

dont la commune est propriétaire.

**Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte que Messieurs Metaut déposent une demande de défrichement pour les parcelles citées ci-dessus par 0 voix contre, 0 abstention et 12 voix pour.**

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

  
LE MAIRE



**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLARS-SUR-VAR  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

-----  
*Séance du 25 janvier 2024*

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
15	9	12

*L'an deux mil vingt-quatre,  
et le vingt-cinq janvier*

*Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.*

*Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Laetitia IPEKDJIAN représentée par Monsieur Stéphane BUSSO, de Monsieur Gratiien BONHEUR représenté par Monsieur Frank PIERLAS, de Madame Elizabeth SKYTTE représentée par Madame Carole BORRELLI, et de Madame Cécile BESSONE, Messieurs Thierry OUSTALET et Régis LOPEZ non représentés.*

*Secrétaire de séance : Madame Christelle GOTRA*

**DEL. 2024-005      CREANCES ETEINTES**

La commission de surendettement auprès de la Banque de France, souveraine en matière de surendettement, a déclaré recevable un effacement total de la dette d'un locataire d'un bien communal pour un montant de 15 474.22 €. Cette somme doit être mandatée au compte 6542/65 « créances éteintes » afin de solder une dette locative. Celle-ci concerne la location des biens communaux.

**Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de solder la dette locative de 15 474.22 € par 0 voix contre, 3 abstentions et 9 voix pour.**

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : Carole BORRELLI, Stéphane MORENO, Josiane BALESTRA

  
LE MAIRE



**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLARS-SUR-VAR  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

-----  
*Séance du 25 janvier 2024*

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
<b>15</b>	<b>9</b>	<b>12</b>

*L'an deux mil vingt-quatre,  
et le vingt-cinq janvier*

*Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.*

*Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Laetitia IPEKDJIAN représentée par Monsieur Stéphane BUSSO, de Monsieur Gratién BONHEUR représenté par Monsieur Frank PIERLAS, de Madame Elizabeth SKYTTE représentée par Madame Carole BORRELLI, et de Madame Cécile BESSONE, Messieurs Thierry OUSTALET et Régis LOPEZ non représentés.*

*Secrétaire de séance : Madame Christelle GOTRA*

**DEL. 2024-006      SUBVENTION A LA BANQUE ALIMENTAIRE**

La Banque Alimentaire des Alpes-Maritimes sollicite la municipalité pour le renouvellement d'une subvention de fonctionnement.

Il est proposé au titre de notre contribution 2024 la somme de 100 € à ladite association.

**Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'allouer la somme de 100 € à la Banque Alimentaire des Alpes Maritimes par 0 voix contre, 0 abstention et 12 voix pour.**

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

  
LE MAIRE



**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLARS-SUR-VAR  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

-----  
*Séance du 25 janvier 2024*

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
15	9	12

*L'an deux mil vingt-quatre,  
et le vingt-cinq janvier*

*Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.*

*Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Laetitia IPEKDJLAN représentée par Monsieur Stéphane BUSSO, de Monsieur Gratién BONHEUR représenté par Monsieur Frank PIERLAS, de Madame Elizabeth SKYTTE représentée par Madame Carole BORRELLI, et de Madame Cécile BESSONE, Messieurs Thierry OUSTALET et Régis LOPEZ non représentés.*

*Secrétaire de séance : Madame Christelle GOTRA*

**DEL. 2024-007      SUBVENTION AU COLLEGE AUGUSTE BLANQUI**

En date du 21 décembre 2023, la municipalité a été sollicitée par le collège Auguste Blanqui de Puget-Théniers afin de participer au projet d'un séjour pédagogique au mois de novembre 2024 à Toulouse pour les élèves de 3<sup>ème</sup>.

Ce séjour de quatre jours vise à développer la culture scientifique et technique et de s'ouvrir à l'art. Le but de ce séjour est la découverte du patrimoine de Toulouse, capitale européenne de l'industrie aéronautique et spatiale et notamment de la cité de l'espace, de son musée d'histoire naturelle et de Carcassonne ville fortifiée.

Le coût prévisionnel par famille est de 310 € en pension complète et cette somme peut être un frein pour certaines familles.

Une participation de la commune permettrait donc un coût inférieur du séjour pour les familles.

Quatre collégiens villarois seront théoriquement inscrits en 3<sup>ème</sup> à la rentrée prochaine.

Pour rappel, les subventions suivantes, par enfant, avaient été accordées :

- 40€ en août 2023 pour une classe de mer de l'école primaire de Villars-sur-Var
- 40€ en avril 2023 pour un séjour à Paris pour le collège de Puget-Théniers

**Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le versement d'une subvention de 160 € au collège Auguste Blanqui pour la participation au séjour pédagogique au mois de novembre 2024, par 0 voix contre, 0 abstention et 12 voix pour.**

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

  
LE MAIRE

